



Frais de retouches abus du magasin

Par **CARBONNEL**, le **17/06/2010** à **10:55**

Bonjour, j'ai acheté un vêtement pour lequel il y avait des retouches à faire, le jour de l'achat j'ai payé l'intégralité du prix. Je suis retournée quelques jours après dans le magasin pour que l'on me fasse les retouches et là surprise on m'a réclamé 50 euros de frais de retouches. Hors le site internet du magasin indiquait / "toutes les retouches sont gratuites", la patronne s'est justifiée en m'indiquant qu'il ne s'agit pas de retouches mais de modifications; j'ai payé mais je pense être victime d'un abus; que puis je faire ?

Par **chris_idv**, le **17/06/2010** à **13:03**

Bonjour, Les mots ont leur importance: il n'est pas honnête de vous facturer "des frais de retouches de 50€" si il vous a été clairement indiqué que les retouches sont gratuites. Maintenant il s'agit de définir de quels travaux il s'agit: un ourlet de pantalon à réaliser ou à refaire à l'identique plus long ou plus court c'est une retouche. un revers de pantalon à la place d'un ourlet simple c'est une modification. l'ajout d'une poche supplémentaire à un endroit du vêtement où il n'y en a pas initialement sur le modèle ou lors de l'essayage c'est une modification. mais également de la nature et du prix du vêtement: une robe de soirée à 3000€ >> 50€ de "modification(s)" sont ... négligeables. une seule chemise à 50€ >> 50€ de modification aboutissent à doubler le prix !!! Cordialement,